

“

*Il faudra attendre la reprise de l'économie, et celle de la Bourse, pour s'assurer que le niveau des revenus patronaux s'est vraiment stabilisé*”

## La transparence ne suffit pas

Depuis plusieurs années, les rémunérations des grands patrons du CAC 40 font polémique. L'association française des entreprises privées (Afed) et le Medef avaient publié en 2003 un code de bonne gouvernance des grandes entreprises cotées. Suite aux scandales intervenus à propos des parachutes dorés et des retraites chapeaux dont ont bénéficié différents dirigeants, ces organisations ont complété leur code en 2007 et 2008 par des recommandations visant plus spécifiquement les règles de rémunération des patrons. Il était demandé en particulier aux entreprises de créer un comité de rémunération chargé d'établir le niveau et la composition des émoluments des plus hauts dirigeants. Ce comité devait être composé en majorité par des administrateurs dits indépendants, c'est-à-dire n'entretenant aucun lien d'affaires avec l'entreprise et ne comprenant aucun membre de la direction. Le détail des rémunérations et les règles d'attribution



N. Marquis - KR images



D.R.

Pierre-Yves Gomez, professeur à l'EM Lyon et directeur de l'IFGE

des parts variables et fixes doivent être consignés dans douze tableaux à publier dans le rapport annuel.

L'Afed et le Medef ont fait paraître un premier rapport en novembre 2009 sur l'application de leur code : en 2008, 97 % des entreprises du CAC 40 avaient un comité de rémunération, dont aucun des membres n'exerçait une fonction dans l'entreprise. 88 % d'entre eux étaient déclarés indépendants. Toutes les sociétés communiquent les montants des rémunérations de leurs dirigeants en distinguant salaires, primes et bonus. 65 % publient des informations complètes sur les critères permettant d'obtenir les bonus et 77 % spécifient un pourcentage maximum de bonus par rapport au salaire. Un effort est donc encore nécessaire, mais on ne peut nier que la rémunération des dirigeants semble désormais plus contrôlée.

Après l'envolée des années 1990, les revenus des patrons du CAC 40 ont diminué en moyenne de 20 % en 2008, après déjà une baisse de 17 % en 2007 et de 8 % en 2006. Faut-il y voir un premier effet de cette transparence accrue ? Pas sûr, compte tenu de la crise : il serait en effet très difficile d'afficher des revenus en hausse dans un tel contexte général. Et les bonus baissent aussi mécaniquement du fait de la dégradation des cours boursiers sans que les comités y soient pour grand-chose. Il faudra donc attendre la reprise de l'économie et celle de la Bourse pour s'assurer que le niveau des revenus patronaux s'est vraiment stabilisé. Dans ce cas, les patrons du CAC 40 gagneraient quand même encore, avec la bénédiction des comités de rémunération, 240 années de Smic, contre 40 dans les années 1960. En toute transparence. ■

**Laurence Parisot, présidente du Medef, et Jean-Martin Folz, ancien président de l'Afed.** Leur code de conduite commun a amélioré les procédures, mais ne suffit pas à revenir sur les inégalités fantastiques au sein des entreprises.